

Guerre, la seconde guerre mondiale, et la menace du monde communiste après 1945—les trois pays, animés d'un même esprit, ont combattu côte à côte. Dans le passé, cette alliance a servi à perpétuer la tradition démocratique dans le monde contemporain. Nous espérons qu'elle continuera de le faire à l'avenir.

Il n'est pas question de la presse, monsieur l'Orateur, dans cet ouvrage, mais il en est question dans un autre livre dont je vous parlerai tantôt. En évaluant les dépenses effectuées par Radio-Canada à l'égard de ces messieurs, nous sommes portés à nous interroger au sujet des autres dépenses de la société. Nous sommes également amenés à nous demander s'il est souhaitable d'examiner les montants que Radio-Canada peut verser aux particuliers. Les parlementaires sont-ils en mesure de déterminer les traitements auxquels ces particuliers ont droit. Les indemnités payées aux députés sont, bien entendu, rendues publiques, mais nous sommes des fonctionnaires de l'État. Ceux qui connaissent nos traitements sont, dans un sens général, nos employeurs.

Des observations sont faites de temps à autre sur l'importance des équipes que Radio-Canada envoie faire des reportages. Ces équipes me semblent parfois trop nombreuses. J'estime également que parfois elles ne se rendent pas dans toutes les régions du pays et ne réussissent pas ainsi à donner une vue d'ensemble. Toutefois, des spécialistes sont là pour décider de ces questions qui, en général, ne sont pas assez importantes pour faire l'objet d'un débat approfondi au Parlement.

On a dit que huit hommes de Radio-Canada pouvaient abattre en quatre jours une tâche formidable que quatre hommes d'autres compagnies pourraient accomplir en deux jours. Je ne saurais dire si c'est vrai. Cependant, j'ai parfois l'impression que certaines équipes que Radio-Canada utilise pour réaliser des projets spéciaux sont exagérément nombreuses. Il serait juste de dire que Radio-Canada ne tient pas compte de l'avenir du Canada. La Société a dépensé un certain montant, que nous ne connaissons pas, pour réaliser ce programme. Je ne dis pas que nous devrions connaître le montant payé à ces personnes. Il semble toutefois, d'après l'envergure du programme et le nombre de personnes que la Société emploie pour le réaliser, qu'elle dépense de l'argent qui serait mieux employé à desservir des régions qui, à l'heure actuelle, sont entièrement dépourvues de service de diffusion ou reçoivent des services limités de Radio-Canada et d'autres postes.

Que Radio-Canada paye ou ne paye pas, voilà qui n'est pas dépourvu d'intérêt. Dans ma circonscription, il existe une région où,

[M. Chatwood.]

pendant plusieurs années, les lecteurs de nouvelles et les gens participant à plusieurs programmes ne recevaient aucun cachet. C'était une collaboration bénévole. Même aujourd'hui, Radio-Canada ne donne de rémunération que pour un ou deux programmes. Le poste est exploité conjointement avec l'aviation américaine.

Parce que la Société Radio-Canada ne verse pas de cachets dans un certain secteur, cela ne veut pas dire qu'elle ne devrait pas dans les grands centres attirer des gens à la télévision en les rémunérant. Pour avoir ceux qu'elle veut aux programmes du réseau national, il faudra toujours que la Société soit prête à payer. On en revient à deux considérations, soit la rétribution à payer dans le premier cas et sa divulgation ou non au public dans le deuxième. Pour fixer cette rétribution, il faudrait savoir, je pense, quel montant reçoivent les gens de l'industrie pour un temps donné. Il faudrait s'enquérir de ce que ces gens reçoivent pour d'autres services. Je n'envie pas la tâche de Radio-Canada, qui doit fixer le montant à payer, surtout dans le cas d'artistes invités. Je crois comprendre que, par moments, ceux-ci peuvent devenir ombrageux et tiennent à toucher les mêmes cachets que d'autres ou à se voir peut-être réserver une meilleure heure pour leurs programmes. Je n'aimerais pas à devoir décider du montant à verser à tel artiste par rapport à un autre.

• (6.40 p.m.)

Même si, à mon avis, Radio-Canada ne dépense pas toujours son argent à bon escient, je ne crois pas qu'il soit indiqué de divulguer le montant des cachets payés à des particuliers, pas plus qu'on ne divulgue les traitements qui sont payés dans l'industrie. Le traitement qu'un patron paye à ses employés n'est généralement pas connu du public. Lui-même n'en parle pas à ses collègues et il ne le publie pas dans les journaux. C'est une chose qui reste entre l'employeur et l'employé. Je le répète, monsieur l'Orateur, le traitement d'un député est connu de lui et de son employeur, dans ce cas-ci, le public. Quant aux traitements d'autres citoyens, ce n'est pas la même chose, cela les regarde seuls et ces traitements ne doivent pas nécessairement être portés à la connaissance du public. Je n'ai qu'à mentionner le caractère confidentiel de la déclaration d'impôt sur le revenu. Le revenu d'un contribuable n'est généralement pas proclamé sur les toits, à moins naturellement qu'il ne le fasse lui-même.

On pourrait alléguer, je suppose, que les sommes dépensées pour la réalisation d'une série d'émissions déterminée portant sur une